



Préfecture de l'Aude

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Commune de Port-La-Nouvelle

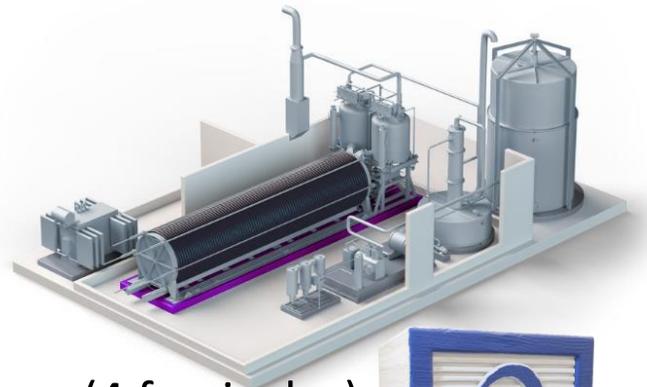


Qair

Agence Régionale de l'Énergie et du Climat
Qair Premier Élément
Réseau de Transport d'Électricité (RTE)



Hyd'Occ



Enquête publique unique (4 fascicules)



- **A : Autorisation Environnementale ICPE :**
Usine de production d'hydrogène décarboné.
- **B : Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du raccordement.**

Rapports et **conclusions** du Commissaire Enquêteur

Références Enquête :

Tribunal Administratif de Montpellier : E22000058/34 du 10/05/2022

Préfecture de l'Aude : AP du 20/10/2022

Narbonne, le 06 janvier 2023

Emmanuel Nadal

Commissaire Enquêteur

A l'attention du lecteur :

Le présent rapport concerne le projet de création d'une usine.

La procédure mise en œuvre regroupe en une enquête unique les deux enquêtes publiques sur la création de l'usine de production d'hydrogène par Hyd'Occ (autorisation environnementale, **AE**) et sur le raccordement de l'usine au poste de desserte électrique par RTE (déclaration d'utilité publique, **DUP**). La majorité des documents du dossier sont communs.

Chaque rapport d'enquête est donc composé de 2 parties, distribuées sur 4 fascicules :

La première partie regroupe les éléments communs aux deux enquêtes afin d'éviter les redites inutiles, inclus au fascicule 1, et les annexes communes sont rattachées au fascicule 3.

- Fascicule 1 : partie commune et partie A : rapport sur la création de l'usine de production d'hydrogène
 - Fascicule 2 conclusions motivées du commissaire enquêteur sur Ae Hy d'Occ,

- Fascicule 3 : partie B (+ la partie commune) : rapport sur le raccordement de l'usine au poste de desserte électrique par RTE + annexes communes.
 - Fascicule 4 conclusions motivées du commissaire enquêteur sur DUP RTE

TITRE II - A :

Autorisation environnementale création de l'usine Hyd'Occ

CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

TABLE DES MATIERES

Titre II-A : Conclusions motivées et avis du Commissaire Enquêteur	7
Le contexte :	7
L'enquête :	10
Intérêt général du projet :	13
ANNEXES.....	19

TITRE II-A : CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

LE CONTEXTE :

A. L'usine de production d'hydrogène :

Le groupe QAIR souhaite créer un « hub » de production énergétique sur le bassin du Grand Narbonne. L'objectif est de développer un écosystème s'appuyant sur les énergies renouvelables, telles que l'éolien flottant et la production d'hydrogène vert.

Le projet actuel est de créer une nouvelle usine de production d'hydrogène, vecteur qui peut stocker l'énergie et compenser ainsi l'intermittence de la production éolienne et photovoltaïque.

Hyd'Occ, filiale commune de Qair et de l'Agence Régionale Energie Climat (AREC), est le maitre d'ouvrage du projet d'usine de production d'hydrogène à Port-la-Nouvelle.

Le procédé utilisé sera la décomposition de la molécule d'eau par électrolyse ; il permet d'obtenir de l'oxygène et de l'hydrogène sans dégagement de polluants notables. Ce procédé est à l'heure actuelle l'une des méthodes les plus vertes pour la production d'hydrogène, et a été retenu pour le projet Hyd'Occ, même si elle n'est pas aujourd'hui la moins onéreuse.

Hyd'Occ participe avec sa production d'hydrogène « vert » par électrolyse de l'eau aux objectifs que la France s'est fixés en termes de production d'hydrogène d'origine renouvelable.

Cet hydrogène gazeux comprimé est facilement transportable et utilisable en mobilité dans des véhicules électriques équipés de pile à combustible. Ceux-ci ne rejettent plus que de l'eau, participant ainsi à la décarbonation du transport routier et à la lutte contre le dérèglement climatique.

D'autres usages industriels et chimiques sont possibles, en remplacement de l'H2 « gris » issu de la reformation du pétrole.

La société Hyd'Occ et ses partenaires ont identifié plusieurs lieux d'implantations comme des points de distribution stratégiques, permettant de contribuer à la transition énergétique des territoires en Occitanie, tout en restant dans un rayon d'intervention maximal de 250 km pour transporter l'hydrogène renouvelable produit à Port-La Nouvelle.

Le choix d'installer le projet Hyd'Occ dans l'enceinte portuaire de Port-la-Nouvelle a été dicté par la possibilité de bénéficier d'un foncier adéquat et de pouvoir s'inscrire dans un milieu déjà industrialisé et anthropisé. Les expéditions par fer et par mer seront également possibles depuis Port-la-Nouvelle.

La ressource en eau est relativement présente. Mais les sécheresses récurrentes locales doivent être prises en compte par ce nouveau besoin.

Positionnement du projet sur le port de Port-la-Nouvelle :

Habitations Port de plaisance **Future installation Hyd'Occ** zone industrielle portuaire



B. Les enjeux :

Produire de l'hydrogène à partir d'énergies renouvelables, quels enjeux ?

Le procédé de production d'hydrogène retenu est l'électrolyse de l'eau, ne faisant pas appel à l'utilisation de combustibles fossiles. La technologie choisie génère des besoins en eau et en électricité importants. Quels impacts sur la ressource en eau locale, surtout en cas de pénurie, sécheresse ou canicule ? La source de l'approvisionnement électrique détermine le niveau d'émissions carbonées indirectes selon sa provenance. L'intention du maître d'ouvrage est d'alimenter l'unité de production en électricité d'origine renouvelable. Quelles seront les sources d'énergies renouvelables utilisées ?

Les modalités du projet permettent la production d'une énergie de stockage, l'H2, palliant les intermittences des éoliennes et du photovoltaïque, pouvant être utilisée comme énergie (ou matière première) dans l'industrie et les transports. Ce faisant, le projet s'intègre à la politique européenne et française de lutte contre le dérèglement climatique.

Cependant, des scientifiques mettent en garde sur les fuites d'H2 : « L'hydrogène est un puissant gaz à effet de serre indirect à courte durée de vie qui est 200 fois plus puissant que le dioxyde de carbone au moment où il est libéré, kilogramme pour kilogramme ».

L'enjeu industriel est donc de limiter fortement les fuites lors des divers processus de fabrication et de transport.

Quels risques industriels pour la zone portuaire, la population et l'environnement ?

Le raccordement électrique suit les voies de circulation en majorité et n'impacte pas le paysage.

Le site HYD'OCC sera implanté dans la zone portuaire fortement anthropisée de Port-La Nouvelle (11), à proximité des établissements existants, dans le rayon d'effet du PPRT approuvé par l'Arrêté Préfectoral n°2014308-0014 du 19/11/2014.

La population de Port-la-Nouvelle est distante d'environ 360 m. Les bureaux portuaires sont à 150 m. Le professionnel limitrophe abrite aussi des bureaux.

Le plus proche établissement recevant du public, ERP (Théâtre de la mer + médiathèque) est à 560 m.

A proximité de la zone portuaire se trouvent plusieurs sites naturels. Quels sont les risques nouveaux ?

Le site HYD'OCC produira de l'hydrogène renouvelable par électrolyse de l'eau. Cette installation est nouvelle en France, et sa réalisation doit être exemplaire afin de servir de modèle pour d'autres implantations. Le Préfet de l'Aude, via le service instructeur ICPE, a demandé une étude de dangers approfondie supplémentaire. La tierce expertise a été confiée à INERIS. De ce fait l'instruction du dossier a été prolongée de 5 mois environ.

Le danger principal potentiel présent dans l'installation est l'hydrogène. Ce dernier est extrêmement inflammable et sera présent sous pression dans l'installation. Une perte de confinement peut être à l'origine des phénomènes dangereux (flammes, explosions...).

Chacun des phénomènes dangereux identifiés et retenus a fait l'objet d'une évaluation de l'intensité de ses effets sur l'environnement, qu'ils soient de nature toxique, thermique, ou de surpression.

Pour chaque phénomène dangereux, la classe de gravité a été estimée.

Chaque phénomène a été finalement évalué comme ayant un « niveau de gravité Modéré » du fait de l'absence de zone de létalité hors des limites de l'établissement.

Aucun phénomène dangereux n'est donc considéré comme accident majeur.

La mise au point de cette sécurité a nécessité 4 itérations, le MO adaptant son projet à chaque demande de modification ou d'étude d'INERIS.

La modélisation de chaque phénomène dangereux a permis de déterminer que l'ensemble des effets des phénomènes retenus était contenu dans les limites de propriété du site HYD'OCC, d'après les conclusions de la version 4 de l'expertise d'INERIS du 30/09/22.

Important : la loi prévoit que l'étude de dangers finale (EDD) résultant de la tierce expertise ne soit pas mise à disposition du public pour l'enquête publique, les enjeux de sécurité du site Seveso bas niveau l'interdisent. Seul le résumé non technique est divulgable dans le cadre de l'enquête publique.

L'enjeu est donc la préservation locale de la population, des industries et de l'environnement face aux risques potentiels de cette nouvelle usine innovante.

L'ENQUETE :

a) RESPECT DES PROCEDURES :

L'autorité Organisatrice et la mairie de Port-la-Nouvelle siège de l'enquête ont correctement préparé l'enquête publique.

J'ai constaté que l'enquête publique concernant la création de l'usine Hyd'Occ s'est déroulée dans le respect de la réglementation concernant l'organisation, les documents fournis, les délais et les publicités obligatoires, que l'enquête n'a subi aucun incident.

J'estime donc que les procédures règlementaires ont été respectées.

b) INFORMATION DU PUBLIC :

J'estime que le dossier proposé par Hyd'Occ était clair et pédagogique. Les process de production étaient bien illustrés. Les origines des ENR et de l'eau ont été explicitées. Les questions posées pendant l'enquête publique ont reçu des réponses satisfaisantes du MO.

Je considère que l'analyse des risques était complète, que tous les aspects concernant la sécurité du lieu, les défenses contre l'incendie et les pollutions potentielles étaient clairement analysés.

L'étude de dangers (EDD) n'a pas été présentée au public, mais seulement son résumé non technique (RNT), avec des conclusions rassurantes.

La tierce expertise demandée par le Préfet et réalisée par l'expert national INERIS a été déterminante pour informer le public de la limite des dangers et le rassurer.

Le dossier en version papier à la Mairie a été peu consulté, mais la possibilité de voir et télécharger le dossier 2 semaines avant l'enquête publique a été très utile : au total 490 visiteurs ont effectué 874 visites, visualisé 330 fois et téléchargé 937 documents durant l'enquête publique.

Avec les compléments contenus dans le mémoire en réponse du MO aux questions du public et des miennes, le public pourra se documenter encore mieux. La lecture du présent rapport devrait satisfaire les questions du public.

J'estime que le public a pu être correctement informé, et que le MO a fourni une information sincère, complète et suffisante.

c) PARTICIPATION DU PUBLIC :

Le public a participé massivement par voie dématérialisée : 83 personnes ont déposé 83 contributions contenant 225 observation.

L'analyse du dossier par le parti politique EELV, les associations ECCLA, RAMES-BTP, FASPA, et plusieurs particuliers a été approfondie et les remarques ciblées sur des points importants ont été très argumentées. 1 personne a déposé 3 fois, mais avec des arguments variés.

Chiffres clés :

Participations	Personnes	Contributions	Observations
Permanences	3	3	10
Registres papier	3	2	4
Registres Num.	74	75	200
Email	3	3	11
Courrier déposé	0	0	0
Totaux	83	83	225

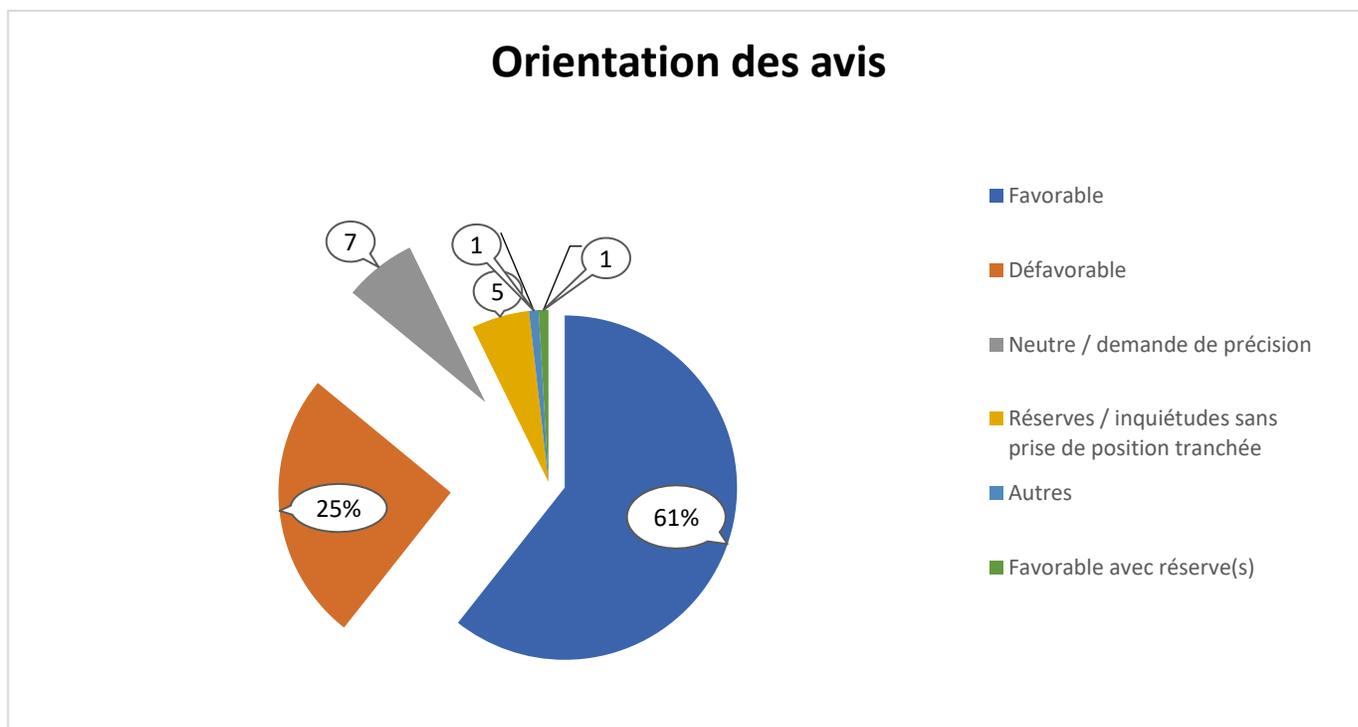
J'ai personnellement émis 12 questions destinées à éclaircir certains points du dossier ; ces questions étaient motivées par la défense de l'intérêt général de la population et de l'environnement.

Une forte mobilisation a permis une bonne participation du public.

Les articles dans la presse (enquête publique précédente sur l'extension du port et projet BARMAR concomitant) ont certainement aidé à la compréhension de l'intérêt du projet Hyd'Occ pour produire de l'H2 vert à Port-la-Nouvelle. Les annexes 4^e à 4j reflètent les 6 articles parus dans la presse.

Je considère que le grand nombre d'observations exprimées et leur qualité témoignent d'une participation citoyenne très satisfaisante et représentative de la population locale.

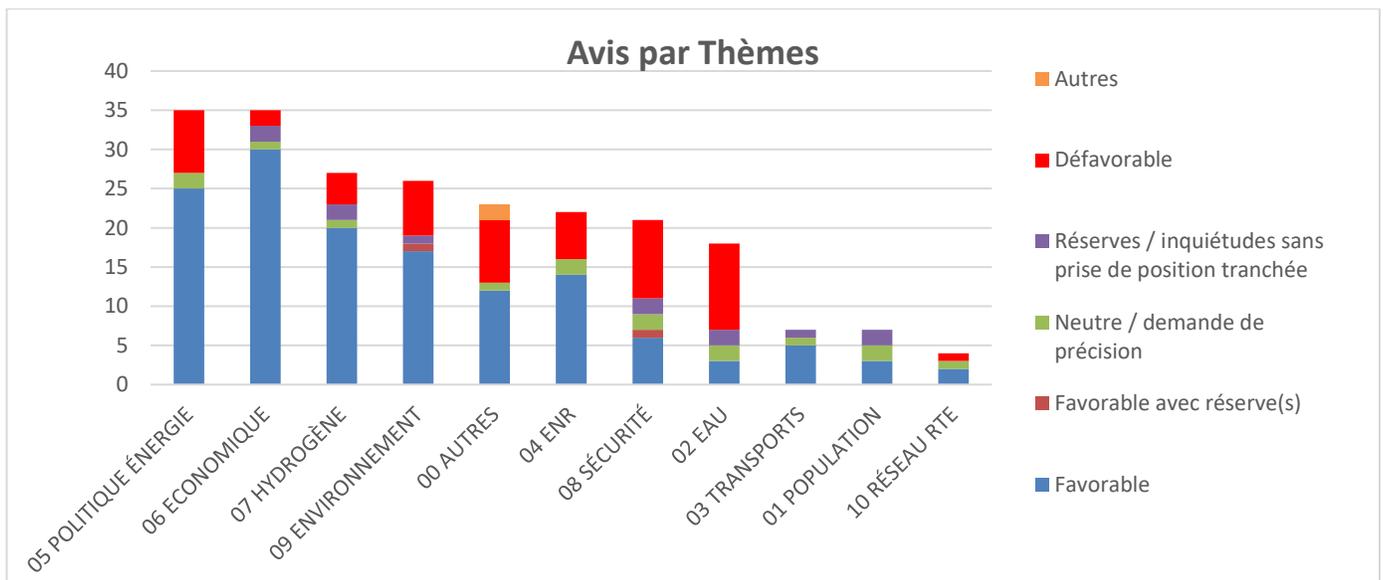
d) L'ORIENTATION DES AVIS EST MAJORITAIREMENT FAVORABLE :



25 % des observations sont défavorables. Les avis nettement favorables sont majoritaires.

e) PRINCIPAUX THEMES ET ORIENTATION DES AVIS :

- Les thèmes « Politique Energie » et « Economique », recueillent chacun 35 observations, très majoritairement favorables de la part des riverains, des particuliers et des professionnels.
- Les thèmes « Hydrogène » et « Environnement » sont majoritairement favorables, de la part des riverains, des particuliers et des professionnels.
 - Pour ces 4 premiers thèmes, les associations écologiques sont défavorables à 100 %.
- Le thème « autre » regroupe des avis globaux non argumentés (pour ou contre le projet) ou bien des demandes neutres de renseignements.
- Le thème « ENR », concernant l'impact de l'usage des ENR pour produire de l'H2, est majoritairement favorable, mais une forte opposition apparait chez les associations et politiques.
- **Le thème « sécurité » est très contrasté. Les inquiétudes sont nombreuses, en particulier sur l'effet domino avec les autres sites Seveso proches.**
- **Le thème « eau » provoque une forte inquiétude, liée à l'usage de l'eau potable, rare en été.**
- Les thèmes « transports », « population » regroupent quelques avis inquiets ou neutres, concernant les impacts sur le réseau routier et sur la population.
- Le thème « réseau RTE » ne provoque pas de remarques pour son parcours de rattachement (DUP), mais des inquiétudes sur le reste du dimensionnement alentour de Port-la-Nouvelle.



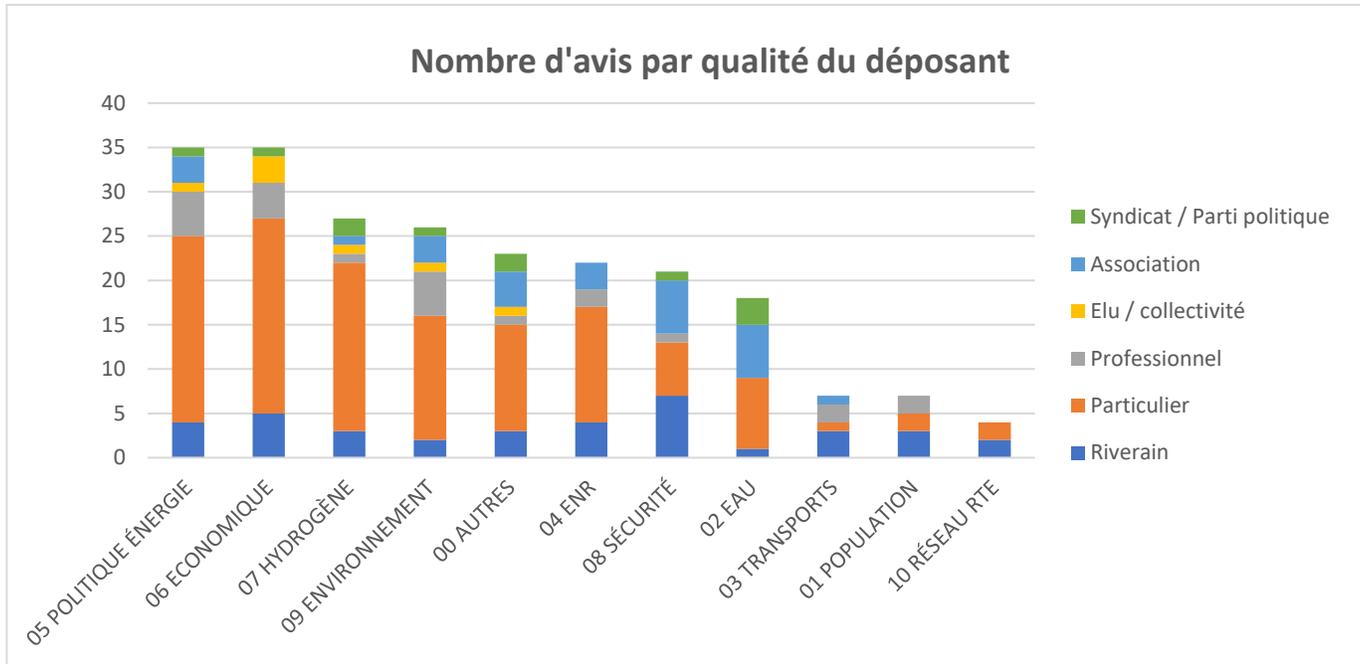
f) LES DEPOSANTS :

Les professionnels et les élus sont tous favorables au projet.

Les 3 associations et le parti politique EELV sont opposés au projet.

Les riverains (particuliers et professionnels locaux) se déclarent confiants,

Les particuliers ont été très nombreux à s'exprimer et sont partagés pour (majoritaires) ou contre le projet.



INTERET GENERAL DU PROJET :

Impacts humains :

La commune de Port la Nouvelle est l'un des rares sites industriels de l'Aude. Le port et ses transits commerciaux, l'installation de la cimenterie Lafarge, des dépôts pétroliers, de céréales, d'alcools... ont permis le développement de la commune, qui dépend de ces activités pour le niveau de population et la dynamique commerciale.

Ainsi, les Nouvellois sont familiers de ce site industriel et en connaissent les risques, puisqu'une majorité des employés sont nouvellois.

Le projet de cette nouvelle usine (classée Seveso niveau bas) n'est pas majoritairement ressenti comme potentiellement dangereux, au regard des 3 autres sites classés Seveso, même si certains citoyens refusent un rajout de risques.

L'impact visuel est nul car les bâtiments seront du même gabarit que ceux limitrophes, et plus petits que les autres installations industrielles, stocks et usine Lafarge.

Les risques d'attentat criminel me semblent sous contrôle grâce à la surveillance élevée nécessaire sur un site classé Seveso.

Les risques d'incendie et d'explosion accidentels ont été analysés dans l'Etude De Dangers et mis au point par l'expertise d'INERIS : le RNT de cet EDD est rassurant en concluant que les effets ne dépassent pas les limites de l'installation Hyd'Occ. Les effets domino avec les autres sites ne devraient pas se présenter, car

l'implantation de Hyd'Occ a été choisie en dehors des cercles de dangers connus (cf dossier et réponse MO).

Cependant, je rejoins la proposition N°154 et les observations 219, et CE9 « **si l'usine se fait les études de dangers sur la plateforme devront avoir un aspect collectif** » et j'estime nécessaire la remise à plat par la SEMOP et le SDIS de la prise en compte de la nouvelle configuration de la plateforme industrielle pour ses aspects dangers et l'organisation de la défense : l'entraide entre les divers sites industriels concernant la lutte contre l'incendie, complétée par les services de défense contre l'incendie portuaires seront à réétudier et à scénariser pour faire face à un éventuel risque majeur lié à cet effet domino.

Je pense que le projet Hyd'Occ va bénéficier d'une bonne acceptabilité par les riverains.

J'estime que ce projet de nouvelle usine d'H2 n'aura aucun impact sur la population, ni sur le plan de la pollution, ni sur le plan des risques, ni sur le plan de l'inquiétude : l'intérêt général de la population ne me semble pas impacté négativement.

Retombées économiques :

Les retombées économiques représentent l'impact essentiel de ce projet.

En effet, il s'agit de créer une nouvelle activité qui sera localement créatrice d'emplois, mais surtout qui sera un modèle d'usine de référence, reproductible.

La nécessité d'énergies renouvelables comme source oblige à l'achat de production d'électricité garantie éolienne ou photovoltaïque, ce qui va soutenir le marché des ENR.

La production d'H2 vert à Port-la-Nouvelle est essentielle pour initier la création de points de distribution destinés aux mobilités lourdes (camion, train, bateau), mais aussi aux industries (cimenterie Lafarge locale) ou servir de matière première pour la chimie (à Fos, Toulouse, Barcelone...) dans un rayon de 250 km.

La répartition de la production d'H2 se fera par un trafic journalier d'une quarantaine de camions.

La création d'une filière d'excellence française dans la production d'H2 d'origine ENR ou décarboné est soutenue par l'Europe, la France, la Région d'Occitanie, le Grand Narbonne. Il me semble qu'il est de la responsabilité même des Autorités de favoriser, grâce à des subventions, les démarrages industriels qui participent à la politique choisie.

Bien sûr, la dynamique bénéficiera à la SEMOP, au port et à la ville de Port-la-Nouvelle.

L'intérêt général des citoyens me semble favorisé dans ces aspects économiques.

Impacts environnementaux :

Les impacts écologiques négatifs sont peu nombreux dans le dossier. Les risques de pollution de la plateforme industrielle et de l'environnement naturel proche sont très limités.

La réutilisation de l'eau en sortie de la STEP de Port-la-Nouvelle est une valorisation intéressante qui préserve la consommation d'eau potable. Le projet EC'EAU est une condition essentielle de l'acceptabilité de la création de l'usine Hyd'Occ.

Les déchets générés sont peu polluants :

- L'oxygène produit en parallèle de l'H2 s'échappera dans l'atmosphère. A ma question concernant une éventuelle récupération de ce gaz pour une commercialisation (observation CE5) le MO répond qu'il envisage une recherche de débouchés. Ce n'est pas un déchet polluant, mais cette réutilisation améliorera la rentabilité de l'usine Hyd'Occ.
- Les eaux en sortie de process seront : soit déversées dans le canal ou en mer si le taux de salinité est acceptable (la DREAL sera consultée pour cette validation), soit retraités par la STEP de Port-la-Nouvelle ou par Hyd'Occ avant déversement. Le Grand Narbonne est porteur de ce projet lié à EC'EAU.
- De plus le MO envisage une réutilisation de la chaleur fatale (chaleur perdue quand il faut refroidir les machines) dans un réseau de chaleur communal ou industriel.

Les autres rejets sont uniquement des eaux pluviales, traitées avec le restant de la plateforme du port :

- Milieu naturel : la plateforme est en zone industrielle et les premiers sites sont à plus de 500 m
- Environnement immédiat : le chenal et les plages limitrophes pourraient être pollués en cas d'incendie par les eaux de ruissellement dues à la lutte contre l'incendie. L'organisation de la sécurité du port prévoit des barrières flottantes pour limiter ce risque.

Le trafic supplémentaire de poids-lourds ne sera pas prédominant au regard des autres trafics locaux.

Les impacts paysagers sont nuls car les bâtiments sont du même gabarit que ceux qui sont limitrophes, et plus petits que les stockages ou l'usine de ciment plus lointains

Les nuisances sonores et atmosphériques sont de niveau négligeable, car incluses aux activités habituelles.

AU BILAN :

L'enquête publique m'a permis d'identifier les 5 points de surveillance pour la réalisation du projet Hyd'Occ :

- Garantir l'origine ENR de l'électricité : c'est prévu par les contrats d'achats auprès de producteurs.
- Risques Seveso de production d'H2 : INERIS a travaillé et amélioré cette sécurité avec Hyd'Occ.
- Process d'hydrolyse globalement peu rentable : mais il s'agit de la seule méthode de production de H2 non issu des sources fossiles, en séparant H2O (eau) en H2 (hydrogène) et O2 (oxygène).
- Fuites d'H2 qui est un gaz à effet de serre (GES) beaucoup plus fort que le CO2 : Hyd'Occ a calculé les fuites potentielles lors des manipulations de chargements et vidanges, avec un résultat rassurant. De plus, le « carburant H2 vert » évitera d'autres sources de combustions de fossiles.
- Origine de l'eau : l'eau potable étant rare et la désalinisation de l'eau de mer faisant encore chuter le rendement global du process, la solution EC'EAU utilisant la sortie de la STEP de Port-la-Nouvelle est la seule acceptable sur les plans économique et environnemental.

Pour l'ensemble de ces 5 points, l'intérêt général des citoyens est bien préservé, voire amélioré par la réalisation du projet Hyd'Occ.

Au bilan de ces considérations, constatant que les aspects positifs de ce projet sont prédominants pour le maître d'ouvrage et pour la collectivité, que les habitants et l'environnement naturel ne seront pas impactés, en conséquence de ces observations j'émet :

Un AVIS FAVORABLE à la demande d'autorisation environnementale de créer une usine de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau, présentée par la société Hyd'Occ, sur le port de Port-la-Nouvelle

Cet avis favorable est assorti de deux recommandations et d'une réserve :

Recommandation 1 au MO : l'origine ENR de l'électricité est essentielle. Je recommande au MO un suivi comparatif des productions d'ENR achetées et des consommations par Hyd'Occ. Idéalement, ce suivi devrait se faire au rythme horaire. Ce constat devrait pouvoir être divulgué en direct ou en bilan journalier, par exemple sur le web de Hyd'Occ, afin de prouver cette adéquation.

Recommandation 2 au MO : je recommande au MO une action volontariste pour inclure le projet Hyd'Occ aux procédures de sécurité existantes, avant même sa création. Ceci afin de révéler tout nouveau problème lié à la proximité des autres industriels, mais aussi pour rassurer les sites limitrophes ayant du personnel et la population de Port-la-Nouvelle.

Réserve : la ressource en eau issue de la STEP est essentielle. De ce fait, j'émet une réserve :

- Pour Hyd'Occ, qui doit accepter cette solution technique et appliquer toutes les solutions nécessaires à la purification de l'eau pour le process d'électrolyse.
- Pour M le Préfet, je suggère de veiller à ce que le porteur du projet EC'EAU, le Grand Narbonne, soit en mesure de proposer cette solution, et de favoriser autant que possible son aboutissement.

Fait à Narbonne, le 06 janvier 2023



Le Commissaire
Enquêteur Emmanuel Nadal





ANNEXES



ANNEXES pour mémoire

Annexe 1 : Arrêté PREFECTORAL.

Annexe 2 : publicité réglementaire (web de la Préfecture, avis d'enquête publique et rappels) et photos

Annexe 3 : Certificat d'affichage mairie

Annexe 4 : Décret 2020 – 260 du 16 mars 2020 sur le confinement

Annexe 5 : Mémoire en réponse du Maître d'Ouvrage

Annexe E1 : email groupe politique local EELV

Annexe E2 : email groupe politique local EELV, compléments

Annexe E3 : email CCI reçu hors délai